

Image not found or type unknown



## Réparation et contrôle technique

Par **novalie**, le **04/07/2016** à **00:54**

Bonjour,

J'ai eu un accident avec mon véhicule début janvier 2016.

Le véhicule a été immobilisé pendant près de 2 mois par le garage chargé des réparations.

Pendant le mois de janvier 2016, je devais effectuer le contrôle technique du véhicule.

Or, lorsque j'ai récupéré mon véhicule, le contrôle technique n'a pas été effectué par le garagiste.

Quelle est la responsabilité du garagiste dans ce cas ?

Avait-il le droit de me restituer le véhicule sans contrôle technique ?

Je vous remercie par avance,

Cordialement,

Novalie

Par **janus2fr**, le **04/07/2016** à **07:04**

Bonjour,

Si vous n'avez pas mandaté le garagiste pour faire faire le contrôle technique, il n'avait aucune raison de le faire !